Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260629-B2026_029-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
19 JUIN 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10
Procuration : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin à 17h00, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Claire MAHÉ, Mme Camille LE CLAIRE, M. Patrice LE PENHUIZIC, M. Serge LUBERT, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN

Étaient absents :
Mme Morgane RÉTHO, M. Marcel ARS, M. Boris LEMAIRE, M. Maxime PICARD

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°B2026_029 - CULTURE - FINANCES - Asphodèle - Investissement demande de subventions

Monsieur le Vice-Président en charge de la culture présente le point.

Depuis janvier 2014, le centre culturel de l'Asphodèle est régi directement par la communauté de communes.

L'Asphodèle :
- propose une programmation spectacle vivant diversifiée
- accompagne la création d'artistes régionaux, par le biais de mises à disposition de plateau et de répétitions ouvertes au public sur, au moins, deux périodes au cours de la saison.
- travaille vers de nouveaux publics afin d'ouvrir davantage l'Asphodèle.
- est un équipement structurant de Questembert Communauté en créant des partenariats autour de la culture

Ce centre culturel communautaire dispose d'une salle de spectacle (384 places assises et environ 700 personnes debout) et d'une salle de réception de 200 m^2 pouvant accueillir jusqu'à 250 personnes debout. Ces différents espaces peuvent être loués par des professionnels, associations et particuliers pour toutes sortes d'événements (mariage, anniversaire, spectacles, concerts, cocktail, réunions…)

La collectivité a investi depuis deux ans dans la conversion d'une première partie du parc de projecteurs les plus énergivores en LED sur 2024-2025 soit 6 projecteurs par an et souhaite développer ses actions également sur la transition énergétique.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260629-B2026_029-DE

Certains équipements de la salle de spectacle ont 20 ans, la collectivité a identifié un plan d'investissement sur 2026-2027 pour maintenir des équipements scéniques en faveur d'une meilleure diffusion artistique.

Les principales dépenses identifiées sont :

- Achat et changement de l'ensemble des pendrillons scéniques
- Remplacement et conversion de projecteurs scéniques PAR LED hors 1ère vague de conversion datant de 2013.
- Développement équipements (micros et câbles)
- Changement roue de l'ensemble du gradin.
- Électrification motorisation accessibilité perche de face

Le budget global prévisionnel du projet hors temps interne et actions culturelles avec une sollicitation de financement auprès de la Région Bretagne et tout partenaire susceptible de cofinancer ce programme.

Coût du projet (en €)		Recettes (en €)		
Conversion Par Led 2013	4660			
Équipements sons	5000	Région –	9 518	20 %
Pendrillons	7039			
Changement Roues gradins	15890			
Motorisation perche de face et mise en securité	15000			
		Autofinancement	38 071	80%
TOTAL (HT)	47 589	TOTAL	47 589	

Par délibération n°C2026_074 du 27 avril 2026, le Bureau communautaire a délégation pour approuver les plans de financement correspondants aux opérations d'investissement (en conformité avec les autorisations budgétaires).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Bureau Communautaire décident :

- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions publiques au titre du Département, de la Région Bretagne et notamment de la DRAC et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 29 juin 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 29/06/2026
Qualité : PRÉSIDENT